



Version septembre 2025

DESCRIPTION DE L'ALLOCATION

Cette prestation vise à faciliter la pratique d'activités sportives et culturelles pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire.

ATTENTION : une seule activité par enfant, et par an, est prise en compte

Montant de l'aide : Montant de la facture acquittée dans la limite de **50 € maximum**.

LES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ALLOCATION

ATTENTION : Dans le cadre des actions sociales d'initiative académique, les aides ne sont accordées que dans la limite des crédits disponibles.

Les bénéficiaires de cette ASIA

- Les agents titulaires et stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'Etat, travaillant à temps plein ou partiel ;
- Les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat en position d'activité ;
- Les retraités de l'éducation nationale résidant dans l'académie ;
- Les ayant cause et tuteur d'orphelin de fonctionnaires ;
- Les agents non-titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois. Ex : les assistants d'éducation (AED) et les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

Les modalités à remplir pour percevoir cette prestation

- ☐ L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire.
- ☐ Le quotient familial doit être inférieur ou égal à **13 000 €**.

Mode de calcul du quotient familial : Revenu fiscal de référence N-2, divisé par le nombre de parts fiscales.

Les documents à joindre

Le dossier de demande comprendra :

- ☐ Le formulaire de la demande, dûment rempli et signé, en 3 exemplaires : **1 avec signature originale + 2 copies** ;
- ☐ 2 relevés d'identité bancaire ou postale comportant nom, prénom, adresse du demandeur, ainsi que le N° IBAN ;
- ☐ L'attestation de l'employeur du conjoint (e) indiquant le non versement d'une aide pour le même objet (cf document ci-joint) ;
- ☐ La photocopie de l'avis d'imposition complet portant sur l'année N-2 soit **l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023** ;
- ☐ La facture acquittée indiquant le montant payé par la famille ainsi que le nom et prénom de l'enfant inscrit ;
- ☐ La copie du livret de famille complet et tenu à jour uniquement lorsque l'enfant porte un nom différent de celui du demandeur, ou lorsqu'un nouvel enfant est né depuis moins d'un an par rapport à l'année concernée par l'avis d'imposition ;
- ☐ La photocopie du dernier bulletin de salaire reçu, ou un justificatif de retraite ;

Pour tous : ☐ Toutes pièces justifiant un changement de la situation familiale de l'agent (ordonnance de non-conciliation, jugement de divorce, acte de décès, naissance d'un enfant) depuis l'année concernée par l'avis d'imposition.

En cas de séparation, divorce ou veuvage intervenus au cours de l'année N, joindre impérativement les deux avis d'imposition établis pour l'année entière.

Pour les non – titulaires :

- ☐ La copie du dernier bulletin de salaire du demandeur ;
- ☐ La copie de l'arrêté de nomination ou du contrat de travail.

Pour les personnels séparés ou divorcés : La copie du jugement fixant la résidence du (des) enfant(s).

IMPORTANT : Signaler dans les meilleurs délais au bureau de l'action sociale tout changement administratif (les coordonnées bancaires, naissance, divorce ...) pouvant intervenir pendant la procédure de traitement du dossier

Après votre première demande de prestation, inutile de fournir à nouveau les pièces telles que : le livret de famille, le jugement de divorce et l'avis d'imposition en cas d'absence de modifications de votre situation.

La situation de l'agent prise en compte pour l'étude du dossier sera celle de la date de réception du dossier **COMPLET** qui doit parvenir **dans les 3 mois à compter du fait générateur au :**



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Version septembre 2025

**ACTIONS SOCIALES
D'INITIATIVE
ACADEMIQUE
(A.S.I.A.)**

Activités sportives et culturelles des enfants des personnels

- Enfant âgé de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire
- une seule activité par enfant et par an

DEMANDE DE PRESTATION

Renseignements :	Demandeur	Conjoint
Nom et prénom		
Nom de naissance		
Date et lieu de naissance		
Profession		
Adresse personnelle complète		
Téléphone et mail		
N° INSEE		
Dénomination et ville de l'établissement d'affectation du demandeur		
Situation familiale du demandeur (préciser la date)	☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ PACS ☐ Nouvelle naissance ☐ Séparé(e) ☐ Veuf / veuve ☐ Concubinage ☐ Célibataire	

Renseignements concernant l'enfant :	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>
Activité pratiquée			
Année 2025-2026			
Coût de l'activité			

IMPORTANT : Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (Articles 441-1 et 441-6 du code pénal)

Le demandeur certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A, le

Signature **originale** du demandeur

coût de l'activité :	Montant
Egal ou supérieur à 50 €	50 euros
Inférieur à 50 €	Egal au coût de l'activité

Partie réservée à l'administration

Date d'arrivée dans le service :

Quotient familial :

Coût de l'activité :

Montant accordé :

Le recteur certifie que les conditions imposées par la réglementation pour bénéficier de l'action sociale sont remplies.

A Orléans, le

Attestation

à faire remplir par l'employeur du conjoint (lié par mariage, pacs ou concubinage) travaillant dans le secteur privé ou dans une administration autre que l'Education nationale

Je soussigné (e).....

en qualité de

Atteste : ☐ participer aux frais ☐ ne pas participer aux frais

De l'activité sportive ou culturelle pour l'année scolaire :

Pour le(s) enfant(s) de Monsieur ou Madame (nom et prénom du demandeur).....

NOM de l'enfant	PRENOM de l'enfant	Montant versé par l'employeur

Fait à..... le.....

Cachet et signature